

Séance du 30 Novembre 2019

Affaire n°2019 - 097

AIDE EN FAVEUR DES ETUDIANTS

Le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une aide aux étudiants au titre de l'année universitaire 2019/2020.

Les critères à retenir sont les suivants :

- ☞ Le candidat doit habiter Bras-Panon ou avoir ses répondants (père, mère ou tuteur légal)
- ☞ Etre étudiant
- ☞ Ne pas être en situation de double échec (redoublement ou changement d'orientation)
- ☞ Les ressources retenues sont celles du foyer parental du candidat
- ☞ Quotient familial inférieur à 530,00 € :
↳ le montant proposé est de 400,00 €
- ☞ Quotient familial compris entre 530 € et 600 € :
↳ le montant proposé est de 200,00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les montants et critères d'attribution de la bourse communale aux étudiants.



Le Maire



Daniel GONTHIER

Annexe n° 2019-097

AIDE EN FAVEUR DES ETUDIANTS

La commission des Affaires Scolaires, après examen des dossiers propose d'accorder une aide de 400 € aux étudiants dont les noms suivent :

	NOMS & PRENOMS	ETUDES ENVISAGEES
1	DALLEAU Karell	PLURIPASS
2	NATCHAR Jade	Licence Anglais
3	FURCY Aglaë	PACES
4	MAILLOT Loïs	Ingénieur
5	MOUCASSAGUENE Agenelle	Master Responsable de production
6	LICHARDY Océane	Formation Entrepreneurat en économie sociale et solidaire
7	ECLAPIER Guy Alexandre	EPITECH.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les montants et critères d'attribution de la bourse communale aux étudiants présentés ci-dessus.



Le Maire,


Daniel GONTHIER